



Assemblée générale des parents École Rose-des-Vents 2016-2017

Procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 20 septembre 2016 à 20 h au salon du personnel de l'école Rose-des-Vents.

16 personnes étaient présentes.

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Martel souhaite la bienvenue à tous et se présente en tant que nouvelle directrice.

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Madame Roxanne Boulard est désignée comme secrétaire d'assemblée.

3. Parole au public

S/O

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Isabelle Martel propose l'ordre du jour.

AG-16-17-001 Madame Christine Groleau propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal de l'assemble générale du 16 septembre 2015

Les participants prennent connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2015. Mme Crewe mentionne qu'une modification devrait être apportée au point 9, puisqu'il y est inscrit que M. Sabourin explique le rôle du représentant du comité de parents, alors qu'il était absent. Deux personnes présentes lors de cette soirée confirment que c'est Mme Lussier qui avait expliqué ce rôle.

Mme Martel confirme qu'une correction sera apportée au document.

AG- 16-17-002 Mme Gagnon propose l'adoption du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents

Mme Martel explique le rôle des personnes impliquées auprès du conseil d'établissement, le nombre de représentants qui le compose ainsi que le nombre de rencontres prévues dans l'année.

7. Rapport du Conseil d'établissement 2015-2016

Mme Groleau, présidente du conseil d'établissement, fait état de ce rapport. Elle mentionne que ce dernier sera rendu disponible sur le site Internet de l'école Rose-des-Vents.

Elle résume les sujets abordés lors des rencontres de l'année 2015-2016 et donne des exemples de décisions qui peuvent être prises lors de celles-ci.

8. Procédure d'élection aux postes de représentants des parents au conseil d'établissement

8.1 Détermination du nombre de poste en élection

3 postes sont maintenus pour une autre année

(M. Nicholas Jolin, Mme Julie Anowski et Mme Christine Groleau)

2 postes sont en élection pour un mandat de 2 ans

Mme Martel explique que si plus de 2 personnes se présentent, les participants devront procéder à une élection.

8.2 Mise en candidature

Des explications sont fournies concernant le rôle d'un membre de l'organisme de participation des parents (OPP) versus un membre du conseil d'établissement. Une précision est apportée quant au fait qu'un membre de l'OPP n'a pas droit de parole, ni de vote lors des réunions du conseil d'établissement. Il peut cependant parler lors du point de parole au public.

Les candidats suivants se présentent :

Mme Vanessa Gagnon

M. Luc Sabourin

8.3 Élection des représentants des parents

AG-16-17-003 Les personnes suivantes sont élues :

- M Sabourin pour un mandat de 2 ans
- Mme Gagnon pour un mandat de 2 ans

Adopté à l'unanimité

COMITÉ DE PARENTS

9. Élection au poste de représentant au comité de parents

M. Sabourin explique le rôle du représentant au sein du comité de parents, soit de faire le pont entre le comité de parents et le conseil d'établissement de Rose-des-Vents. De plus, cela implique une rencontre supplémentaire par mois (une pour le comité de parents et une pour le conseil d'établissement).

AG-16-17-004 M. Sabourin se propose à titre de représentant de ce comité.

Adopté à l'unanimité

10. Élection d'un(e) substitut au comité de parents

AG-16-17-005 M. Nicholas Jolin se propose à titre de substitut au comité de parents.

Adopté à l'unanimité

ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

11. Élection des membres de l'organisme de participation des parents

Mme Nancy Lavigne mentionne qu'elle aimerait être représentante de l'OPP, mais sans faire partie des membres du conseil d'établissement. Mme Martel explique qu'elle peut prendre ce rôle sans faire partie du conseil d'établissement, mais apporte certaines précisions sur le mandat

de cette personne. Celui-ci consiste à faire le pont entre les besoins de l'école apportés par la direction et le conseil d'établissement.

Il est suggéré que Mme Lavigne soit la représentante de cette organisme, puisqu'elle pourra tout de même prendre parole lors du point de parole au public. Toutefois, il est aussi suggéré qu'une autre personne, membre du conseil d'établissement, s'occupe de communiquer avec Mme Lavigne afin de faire un compte-rendu aux membres, en cas d'absence de cette dernière.

Mme Anowski propose d'assumer cette responsabilité.

AG-16-17-006 Mme Lavigne se propose en tant que représentante de l'organisme de participation des parents.

Adopté à l'unanimité

12. Période de questions

M. Sabourin demande quels sont les enseignants qui seront membres au conseil d'établissement.

Mme Martel confirme qu'il s'agit de Mme Joëlle Lafrance-Paiement, Mme Suzie Boivin, Mme Isabelle Masson et Mme Guylaine Labbé.

13. Levée de l'assemblée générale

AG-16-17-007 Il est proposé par Mme Gagnon de lever l'assemblée à 20 h 37.

Adopté à l'unanimité

*Prochaine rencontre du conseil d'établissement 2016-2017 : le lundi 17 octobre 2016 à 19 h.

Isabelle Martel
Directrice